

Référentiel de diplôme

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole en unités capitalisables (UC)

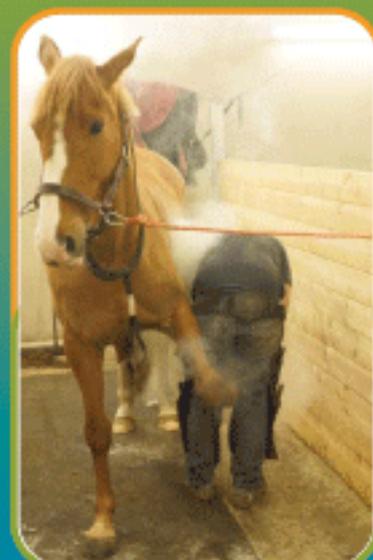


“Maréchal-ferrant”

Référentiel de diplôme
**Certificat d'aptitude
professionnelle
agricole**
en Unités Capitalisables

spécialité "Maréchal-ferrant"

Sommaire



Référentiel professionnel.....	1
Contexte de l'emploi visé.....	3
Fiche descriptive d'activités.....	5
Situations professionnelles significatives.....	7
Référentiel de certification.....	9
Liste des capacités attestées par diplôme.....	11
Unités capitalisables.....	13
Siglier.....	15

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle
agricole
spécialité "Maréchal-ferrant"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité «Maréchal-ferrant» décrit les emplois de niveau V de salarié ou de responsable d'entreprise dans le secteur agricole de la maréchalerie.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Contexte politique, social, environnemental et réglementaire

Les entreprises de maréchalerie ont plusieurs types de clientèles plus ou moins spécialisées avec des attentes et exigences différentes : les professionnels des écuries de courses ou de sports qui ont une connaissance approfondie des chevaux et de leur locomotion, une clientèle des clubs et centres équestres et une clientèle de particuliers, moins qualifiée, amateurs de chevaux de loisirs.

Les entreprises de maréchalerie ont tendance à se spécialiser par rapport à l'utilisation de cheval (trot, galop, sport, trait, loisirs...).

Le maréchal-ferrant devra s'adapter aux besoins et exigences de sa clientèle.

1.2- Types d'entreprises et répartition des emplois

Entre 2010 et 2012, 1 550 entreprises de maréchalerie ont été recensées. Les entreprises sont très majoritairement unipersonnelles : 80% sont des entreprises individuelles, 15% ont un statut micro-entreprise ou auto-entrepreneur et 5% sont des sociétés.

En février 2014, 1 830 entreprises étaient inscrites au répertoire des métiers des chambres départementales des métiers de l'artisanat (source UFM).

En 2013, Les 1 550 entreprises généraient 2 255 emplois répartis en 1 550 dirigeants, 170 salariés, 335 apprentis et 200 stagiaires.

Des maréchaux-ferrants peuvent également être salariés des écuries de chevaux de sport, de courses, de compétition ou d'élevage.

L'auto-entreprenariat se développe de plus en plus.

1.3- Facteurs d'évolution

Le métier connaît actuellement un certain nombre d'innovations en termes de matériaux (matériaux synthétiques tels que la résine...), de techniques (collage...) et d'équipements prenant de plus en plus en compte l'ergonomie.

Le métier requiert de plus en plus de technicité, en particulier pour la maréchalerie concernant les chevaux de courses ou de sport.

La clientèle de particuliers, amateurs de chevaux de loisirs ou de niveau sportif modeste est la plus nombreuse mais du fait de la crise économique est plus contrainte d'un point de vue budgétaire. Vis-à-vis de cette clientèle, peu qualifiée par rapport aux problèmes potentiels de locomotion des chevaux, le maréchal-ferrant a un rôle de plus en plus important d'éducateur.

Face à l'évolution de son métier, le maréchal-ferrant devra avoir des connaissances approfondies sur la locomotion du cheval et en biomécanique.

2- Emplois visés par le diplôme

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

La fiche ROME A1502 Podologie animale du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois présente les appellations d'emploi suivantes :

- Maréchal-ferrant / Maréchale-ferrant
- Pareur / Pareuse d'onglon

L'appellation d'usage dans les entreprises est maréchal-ferrant/maréchale-ferrant.

2.2- Résumé du métier

Le maréchal-ferrant entretient et/ou améliore la locomotion du cheval par un parage approprié sur la boîte cornée et, en fonction des besoins du cheval, par l'application de ferrures ou de prothèses adaptées. Il exerce son métier en se préoccupant de l'harmonie entre bien-être et performances du cheval. Le travail du maréchal-ferrant intègre de plus en plus des notions de biomécanique.

Il donne également des conseils relatifs à l'appareil locomoteur des chevaux confiés.

Le/la maréchal/e-ferrant est un "homme/femme de cheval". C'est aussi un professionnel amené à communiquer avec la clientèle et également avec les autres professionnels dont il est entouré, tels que les vétérinaires, ostéopathes, entraîneurs, cavaliers, fournisseurs de matériaux, selliers...

2.3- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Le titulaire de la qualification peut travailler comme salarié dans une entreprise de maréchalerie ou bien dans une écurie de chevaux de sport, de compétition ou d'élevage. Il travaille en général sous la responsabilité du chef d'entreprise. La responsabilité est limitée aux travaux prescrits par le supérieur hiérarchique. La part d'autonomie varie selon l'expérience et les compétences acquises.

Il peut également intégrer des services du ministère de la défense (gendarmerie, armée de terre, garde républicaine).

Le titulaire du CAPA peut aussi exercer à son propre compte. Cependant, et bien que le salariat soit peu important, il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que salarié avant de gérer sa propre structure.

2.4- Conditions d'exercice de l'emploi

Pour exercer ce métier, une bonne condition physique est nécessaire. Le maréchal-ferrant travaille généralement seul. Il se déplace chez les clients et peut effectuer chaque jour plusieurs trajets. Il travaille à l'intérieur dans des espaces aménagés au sein des haras. Il peut être amené à travailler à l'extérieur, chez les particuliers, bien souvent sans aménagements particuliers.

Une bonne connaissance du comportement du cheval est indispensable dans tous les cas. La pratique de l'équitation, si elle n'est pas requise, constitue un avantage certain pour exercer le métier car elle prédispose à une meilleure approche du cheval.

2.5- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le salarié maréchal-ferrant peut évoluer en créant son activité. Dans ce processus d'évolution professionnelle, il convient d'envisager une qualification de niveau supérieur au CAPA, telle que le BTM de niveau IV.

Le maréchal-ferrant, du fait de la pénibilité de son travail, est amené à se spécialiser ou à évoluer vers d'autres métiers au cours de sa carrière. Il peut se spécialiser vers le ferrage ou le parage des bovins car le travail, s'exerçant avec une cage de contention, est moins pénible physiquement et s'effectue avec davantage de sécurité.

Il peut aussi évoluer vers des métiers de formateur, éleveur ou cavalier ou bien de la ferronnerie, la coutellerie ou la serrurerie.

Liste des fonctions et activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités de l'employé titulaire de l'emploi/métier. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par une femme ou par un homme. La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

Certaines activités exercées par les titulaires de l'emploi ne le sont que dans certaines structures et en fonction de leur organisation.

Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, de respect du bien-être animal, et de préservation de l'environnement (y compris de lutte contre le réchauffement climatique).

Fonctions et activités

1- Organise son travail

1.1- Prépare ses interventions

- 1.1.1- vérifie la disponibilité des fournitures et du matériel
- 1.1.2- prend connaissance du planning
- 1.1.3- prend connaissance, auprès de son responsable ou bien directement auprès des clients (si activité indépendante), du cahier des charges des interventions et des évènements récents intervenus sur les chevaux
- 1.1.4- vérifie l'état du matériel de sécurité (tablier, chaussures de sécurité, lunettes de protection, protections auditives ...), de l'équipement des outils, de l'atelier mobile (camion)
- 1.1.5- entretient le matériel, les outils (affûtage...), les équipements, l'atelier mobile (camion)
- 1.1.6- approvisionne le camion atelier avec les fournitures et matériels nécessaires
- 1.1.7- se déplace sur les lieux des interventions

1.2- Organise ses tâches

- 1.2.1- organise sur site l'ordonnancement des interventions en fonction de l'activité du cheval et de la disponibilité du propriétaire ou de ses salariés
- 1.2.2- organise sur site son poste de travail en s'assurant que l'emplacement alloué est sécurisé
- 1.2.3- sollicite l'aide d'un personnel de l'établissement suivant les interventions à réaliser (jeunes chevaux, chevaux difficiles ...)

2- Gestion d'entreprise dans le cas d'une activité indépendante

2.1- Organise son planning

- 2.1.1- contacte ses clients, fixe et enregistre les rendez-vous

2.2- Assure ou suit la comptabilité et la gestion administrative de l'entreprise

- 2.2.1- facture aux clients les prestations réalisées

2.3- Assure la gestion du stock de matériel (fers, clous, plaques de protection en cuir, plastiques, silicones ...)

- 2.3.1- fait l'inventaire du stock de matériel
- 2.3.2- détermine et passe les commandes auprès des fournisseurs

3- Observation des chevaux et de leur environnement

3.1- Observe l'environnement du cheval (conditions d'hygiène, état du paddock, structuration de l'écurie, type de litière...)

3.2- Observe le comportement du cheval ainsi que son état physiologique

3.3- Évalue la posture, les aplombs et la base de sustentation

3.4- Observe la locomotion du cheval (au pas, au trot ...) et détecte les défauts et irrégularités d'allure

3.5- Visualise les asymétries au niveau du corps (épaule, dos, bassin, tête, encolure ...)

3.6- Détecte les tares (sur les articulations, tendons) ou tout autre symptôme de mauvaise santé

3.7- Vérifie l'allure et les aplombs après la pose des fers

4- Mise en œuvre des activités de maréchalerie

4.1- Sort le cheval du box

4.2- Assure la contention du cheval (éventuellement à l'aide d'un travail mobile pour les chevaux de trait)

4.3- Détecte, pendant l'intervention, une éventuelle position antalgique et tout autre symptôme d'inconfort

4.4- Déferre

4.5- Évalue l'état du sabot et l'usure du fer

4.6- Pare

4.6.1- taille la corne pour donner la forme

4.6.2- râpe la corne

4.6.3- taille la sole et la fourchette

4.7- Pare les animaux d'élevage non ferrés (poulinière, poulain laitons, chevaux, poneys, ânes ...)

4.8- Ferre les pieds des équidés

4.8.1- peut forger le fer à partir d'un lopin de barre de fer en tenant compte de l'activité de l'équin, de sa locomotion et de ses éventuelles faiblesses ou pathologies

4.8.2- choisit le fer mécanique (préfabriqué) en tenant compte du type de l'équin, de son activité, du terrain de monte, de sa locomotion et de ses éventuelles faiblesses ou pathologies : fers en fer, fers en plastiques (sur chevaux de scènes...), fers en aluminium (sur poulains) ...

4.8.3- met en fonctionnement la forge à gaz ou, beaucoup plus rarement, celle à charbon

4.8.3.1-évalue la température nécessaire et règle la température

4.8.4- ajuste les fers à chaud ou à froid, selon la nature du fer

4.8.5- perce les fers

4.8.6- meule les fers

4.8.7- cloue ou colle le fer

4.8.8- assure le brochage du fer (si fers cloués)

4.8.9- finit le pied à la râpe

4.9- Peut poser des crampons pour certaines activités (sol difficile, chevaux de trait, cross ...)

4.10- Peut poser des semelles correctrices, des fers en aluminium, des résines, des silicones pour réparer des défauts d'aplombs

4.11- Peut réaliser des parages et ferrures sur prescription vétérinaire

4.12- Peut ferrer des poulains pour corriger les aplombs en adaptant une ferrure adéquate qui joue sur la croissance des os

4.13. Peut parer et ferrer les pieds des bovins

4.14. Apporte des soins sur la boîte cornée (perce un abcès...)

4.15. Peut participer, avec le vétérinaire, à une intervention chirurgicale sur la boîte cornée

5. Communication

5.1. Réalise les enregistrements relatifs à son travail, au suivi de ses interventions sur les supports papier (fiche intervention) ou informatisés prévus à cet effet

5.2. Documente ses observations à l'aide de photos ou d'enregistrements vidéo

5.3. Rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisées

5.4. Informe le client quant aux travaux qu'il réalise

5.5. Alerte le client et/ou le vétérinaire des pathologies repérées ou des anomalies concernant le comportement, la condition des chevaux et de tout autre dysfonctionnement constaté

5.6. Échange des informations avec d'autres professionnels : entraîneur, cavalier, chef d'écurie, groom ou autres professionnels de santé (ostéopathe...)

6- Activités connexes

6.1. Peut assurer le toilettage des chevaux (tonte, brûlage des crins, tressage de la queue et de la crinière, dégagement des oreilles)

6.2. Peut participer à l'entraînement des chevaux (salariés des écuries de courses)

6.3. Peut assurer des travaux de ferronnerie (serrurerie, coutellerie...)

6.4. Peut assurer la vente de produits de soin du cheval

Situations professionnelles significatives

Les tableaux suivants présentent les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le(la) salarié(e) qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Travaux de maréchalerie	<ul style="list-style-type: none">● Parage● Forgeage● Ferrage	Maintenir et/ou améliorer la locomotion du cheval en garantissant un confort et/ou une performance optimisés
Organisation de l'intervention	<ul style="list-style-type: none">● Organisation du poste de travail	Optimiser les conditions de l'intervention favorisant l'efficacité et la sécurité
Communication en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">● Signalement des dysfonctionnements liés au comportement, allure, aplombs ou toutes autres pathologies observées● Documentation relative aux interventions	Participer au suivi des animaux confiés et assurer la traçabilité du travail

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle agricole
spécialité "Maréchal-ferrant"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué par la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du Ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont de 2 ordres :

- des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité.

Le CAP agricole peut être obtenu par la voie modulaire ou par la voie des unités capitalisables (UC). Chacune de ces voies fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

Les modalités définies pour les unités capitalisables sont précisées ci-après.

Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique

CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle

CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Capacités professionnelles

CP4- Réaliser des travaux de maréchalerie

CP4.1 - Réaliser la pose d'une ferrure

CP4.2 - Réaliser le forgeage

CP5- Réaliser des interventions sur les équidés

CP5.1 - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval

CP5.2 - Réaliser l'entretien et le parage du pied

CP6 – Assurer le fonctionnement de l'atelier

CP6.1 – Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier

CP6.2 – Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité

CP7- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Le CAP agricole spécialité « travaux forestiers » est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service.

Capacités et UC générales		
Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
CG 1	UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	
CG 2	UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - S'exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	
CG 3	UCG 3 : Interagir avec son environnement social - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif	
Capacités et UC professionnelles		
CP 4	UCP 1 : Réaliser des travaux de maréchalerie - Réaliser la pose d'une ferrure - Réaliser le forgeage	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP 2 : Réaliser des interventions sur les équidés - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval - Réaliser l'entretien et le parage du pied	Évaluation en situation professionnelle
CP 6	UCP 3 : Assurer le fonctionnement de l'atelier - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité	Évaluation en situation professionnelle
CP 7	UCARE : à élaborer par le centre de formation habilité pour mettre en oeuvre la formation. L'UCARE permet l'adaptation aux enjeux professionnels locaux.	Évaluation en situation professionnelle

BTM	Brevet technique des métiers
CA	Conseil d'administration
CAP agricole	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CEF	Conseil d'éducation et de formation
CG	Capacité générale
Code ROME	Code du répertoire opérationnel des métiers et des emplois
CP	Capacité professionnelle
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
FDA	Fiche descriptive d'activités
SAU	Surface agricole utile
SPS	Situations professionnelles significatives
SSTA	Secouriste sauveteur au travail option métiers agricoles
UCARE	Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi
UFM	Union française des maréchaux-ferrants

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Juin 2015